

**SÉANCE
ORDINAIRE**

Du 1^{er} mai 2019 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum

129-05-2019

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en reportant à une prochaine séance, le point suivant :

7.4 Résolution relative à une demande de modification du projet de construction sis au 27, rue des Sulpiciens, assujetti à un PIIA

Et en ajoutant le point suivant :

9.5 Projet emplois été Canada 2019-2020

----- ADOPTÉE -----

130-05-2019

Résolution approuvant le procès-verbal de la séance précédente

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 3 avril 2019 à 19 h 30.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions concernant la demande de dérogation mineure 2019-007 au 431 rue des Roseaux

Monsieur Plante explique qu'il s'agit d'une demande qui vise à régulariser un porte-à-faux en cour arrière de la résidence d'une profondeur de 0,71 mètre alors que la réglementation municipale autorisait des porte-à-faux d'une profondeur maximale de 0,6 mètre. Il invite les personnes ayant un intérêt dans le dossier à intervenir sur ce dossier. Personne de l'assistance ne souhaite prendre la parole.

131-05-2019

Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 025 concernant la prévention des incendies

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 025 a pour objet de déterminer les normes applicables pour la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'une présentation du règlement a été faite lors de la séance ordinaire du 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la modification suivante a été apportée au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 avril:

À l'article 73, l'interdiction de feu dans un foyer extérieur entre 1 h et 7 h est remplacé par de 1 h à 17 h.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 025 concernant la prévention des incendies.

----- A D O P T É E -----

132-05-2019

Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 026 constituant une réserve relative au programme d'aide financière au regroupement municipal

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 026 vise à constituer une réserve relative au programme d'aide financière au regroupement municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'une présentation du règlement a été faite lors de la séance ordinaire du 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement présenté le 3 avril;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 026 constituant une réserve relative au programme d'aide financière au regroupement municipal.

----- A D O P T É E -----

Présentation du projet et avis de motion du Règlement numéro 027 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal

Madame la Conseillère Manon Leblanc présente le projet de Règlement numéro 027 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

Le projet de règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Ce règlement régit l'utilisation d'infrastructure et d'équipement d'eau ainsi que son usage pour l'arrosage et le nettoyage. Il détermine les périodes d'utilisation et de restriction. Finalement, il détermine les moyens de contrôle de l'utilisation de l'eau et les pénalités qui s'appliquent.

Madame la Conseillère Manon Leblanc donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement numéro 027 sera proposé pour adoption.

133-05-2019

Résolution approuvant le paiement des comptes du mois d'avril 2019 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 007

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 24 avril 2019 au montant de 224 359,29 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 25 avril 2019 au montant de 428 125,60 \$, les salaires au montant de 81 997,51 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 007 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

134-05-2019

Résolution proclamant la semaine nationale de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le thème «*Découvrir c'est voir autrement*» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 «*Semaine de la santé mentale*» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.
3. Et de publier sur nos différentes plates-formes les messages de promotion sur la santé mentale.

----- A D O P T É E -----

135-05-2019

Résolution autorisant l'achat d'un module de gestion des requêtes

CONSIDÉRANT que suite au regroupement de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie, il est nécessaire d'avoir un meilleur suivi des requêtes incluant les bons de travail, les plaintes et les interventions;

CONSIDÉRANT l'offre de service 7VEPI50-003714-CVO en date du 17 avril 2019 présentée par PG Solutions inc. concernant le module *Qualité de service* du logiciel Accès Cité Territoire au coût de 5 250 \$ pour l'achat de la licence, 3 931 \$ pour la mise en route et formation et 1 315 \$ par année pour la mise à jour et soutien technique, taxes non incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat à la firme PG Solutions inc. pour l'acquisition du module *Qualité de service* du logiciel Accès Cité Territoire au montant de 5 250 \$ pour l'achat de la licence, 3 931 \$ pour la mise en route et formation et 1 315 \$ par année pour la mise à jour et soutien technique, taxes non incluses.
3. QUE le contrat soit octroyé de gré à gré et la dépense soit financée par le PAFREM.

----- A D O P T É E -----

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2018

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les Cités et Villes, le rapport sur la gestion contractuelle de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2018 est déposé.

136-05-2019

Résolution appuyant le maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour la Maison de Rosalie

CONSIDÉRANT que les organismes de charité peuvent être exemptés des taxes foncières par la Commission municipale;

CONSIDÉRANT les correspondances reçues de la Commission municipale en date du 25 février 2019 relativement à la demande d'exemption de taxes de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (85, rue Sainte-Anne, L'Épiphanie);

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 février 2010, La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal a obtenu une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 85, rue Sainte-Anne à L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la demande de maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de la *Maison de Rosalie* sous le chapeau de la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie appuie la demande de maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de la *Maison de*

Rosalie sous le chapeau de la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal pour l'activité exercée au 85, rue Sainte-Anne à L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

137-05-2019

Résolution octroyant un mandat de service d'entretien informatique

CONSIDÉRANT qu'avec la croissance de la taille du réseau informatique suite au regroupement de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie, les besoins d'entretien du système informatique et de ses composantes sont de plus en plus fréquents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper les demandes d'entretien préventif afin de diminuer les coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Amérix Informatique au coût de 6 080,00 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat de service d'entretien informatique à la firme Amérix Informatique au montant de 6 080,00 \$, taxes en sus, pour 8 heures de travail par mois soit du 1^{er} mai au 31 décembre 2019.
3. QUE ce contrat soit octroyé de gré à gré.

----- A D O P T É E -----

138-05-2019

Résolution entérinant l'offre d'achat pour la propriété identifiée par le lot 2 364 429

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour la propriété sise au 33, rue Coderre sur le lot 2 364 429 au montant de 150 001 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville envisage de modifier la configuration de la rue Roch et permettre certains aménagements en bordure de la rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'offre d'achat de la propriété sise au 33, rue Coderre sur le lot 2 364 429 au montant de 150 001 \$.
3. QUE madame Guylaine Comtois, directrice générale et monsieur Steve Plante, maire soient autorisés à signer l'acte de vente.
4. QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement pour une période de 10 ans.

----- A D O P T É E -----

139-05-2019

Résolution autorisant la signature des contrats de travail des employés cadres

CONSIDÉRANT que les contrats des employés cadres de l'ancienne Paroisse ont pris fin le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la politique des employés cadres de l'ancienne Ville a également pris fin le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre les contrats à jour pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE madame Guylaine Comtois, directrice générale, soit autorisée à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie, les contrats de travail des employés cadres et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

----- A D O P T É E -----

140-05-2019

Résolution adoptant le bilan 2018 du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, L.R.Q., c. S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre accompagnant le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a déposé le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC L'Assomption en date du 25 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à l'analyse du plan de mise en œuvre dudit schéma énoncé au deuxième (2e) considérant;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est en accord avec son plan de mise en œuvre prévu au schéma et qu'elle s'engageait à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le Service de prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny présentait le rapport de l'année 2018 du plan de mise en œuvre daté de mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie adopte le rapport de l'année 2018 de notre municipalité tel que présenté par le Service de prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny.

----- A D O P T É E -----

141-05-2019

Résolution adoptant le plan de mise en œuvre en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, L.R.Q., c. S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre accompagnant le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption nous a déposé le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC L'Assomption en avril 2019 pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à l'analyse du plan de mise en œuvre dudit schéma énoncé au deuxième (2^e) considérant;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie a pris connaissance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Assomption pour les années 2019 - 2023.
3. QUE la Ville de L'Épiphanie est en accord avec son plan de mise en œuvre prévu au schéma et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre.

----- A D O P T É E -----

142-05-2019

Résolution modifiant la résolution 116-04-2019 octroyant le nettoyage de rue afin de modifier l'entreprise sélectionnée

CONSIDÉRANT que le 3 avril dernier, le conseil municipal octroyait par sa résolution 116-04-2019 le contrat de nettoyage des rues à l'entreprise Routenet au taux horaire de 130 \$ suite à une demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée lors de la réception des offres de service;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aurait dû retenir l'offre de service de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve inc. au taux de 85 \$ de l'heure pour un montant estimé à 9 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat de nettoyage de rues sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie à la firme Entretien J.R. Villeneuve inc. au taux horaire de 85 \$ pour un montant estimé à 9 000 \$.
3. QUE la résolution 116-04-2019 soit remplacée par la présente résolution.

----- A D O P T É E -----

143-05-2019

Résolution autorisant l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées a pour mission d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de Lanaudière, et ce dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que les deux principaux moyens utilisés pour remplir sa mission sont : l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées et le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur;

CONSIDÉRANT que l'Agence favorise également les discussions et la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités;

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière à devenir membre de l'organisme pour l'année financière 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'organisme est responsable de la gestion des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées dans la région depuis 1996;

CONSIDÉRANT le coût de la cotisation annuelle au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et autorise également le paiement de la cotisation annuelle 2019-2020 au montant de 100 \$.
3. QUE le conseil municipal nomme monsieur Steve Plante, maire à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

----- A D O P T É E -----

144-05-2019

Résolution autorisant la nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'à l'article 3 du Règlement numéro 023 constituant un comité consultatif d'urbanisme on précise la composition du comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres pour des périodes de 1 et 2 ans afin d'assurer une continuité;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal renomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :
 - Véronique Joly Lamontagne pour un mandat de 2 ans
 - Michaël Michaud pour un mandat de 1 an
 - Claude Roy pour un mandat de 2 ans
 - Roger Grégoire pour un mandat de 1 an
 - Benoît Robert pour un mandat de 2 ans
 - Michel Théorêt pour un mandat de 1 an

----- A D O P T É E -----

145-05-2019

Résolution relative à la demande de dérogation mineure #2019-007, situé au 431, rue des Roseaux

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2019-007 visant à autoriser et à régulariser un porte-à-faux d'une profondeur de 0,71 mètre plutôt que de 0,6 mètre pour un usage résidentiel au 431, rue des Roseaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure lors de sa séance du 23 avril 2019 et en recommande l'acceptation au conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie (résolution n°CCU-2019-04-33);

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande de dérogation mineure a été publié à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville de L'Épiphanie, le 4 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-007 visant à autoriser et à régulariser un porte-à-faux d'une profondeur de 0,71 mètre plutôt que de 0,6 mètre pour un usage résidentiel situé au 431, rue des Roseaux, lot numéro 4 015 529 du cadastre du Québec.

----- A D O P T É E -----

146-05-2019

Résolution relative à une demande de modification du projet de construction sis au 3-B, 2^e Avenue, assujetti à un PIIA

CONSIDÉRANT que le projet a déjà fait l'objet de la résolution 150-10-2018;

CONSIDÉRANT que le demandeur a effectué les travaux sans permis et en ne respectant pas les croquis déposés pour son acceptation au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé un projet modifié;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie a analysé la demande de modification du projet de construction au 3-B, 2^e Avenue, assujetti à un PIIA dans la zone M-79;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2019-04-35 adoptée en leur séance du 23 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie entérine la recommandation du CCU relative à la demande de modification du projet de construction sis au 3-B, 2^e Avenue, assujetti à un PIIA dans la zone M-79 suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2019-04-35 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie soit :
 - que les demandeurs devront déposer une demande de permis complète conforme aux exigences des réglementations d'urbanisme applicables;
 - que les demandeurs construisent le bâtiment conformément aux plans de construction qui ont été présentés dans le cadre de la présente analyse de PIIA;
 - que les demandeurs régularisent la problématique quant à la présence d'une canalisation n'ayant pas fait l'objet d'une servitude notariée;
 - que les demandeurs présentent une servitude venant grever les cases de stationnement requises sur le terrain du 27, rue des Sulpiciens.

3. Qu'il soit rappelé aux demandeurs que seuls les usages C3 Véhicules motorisés et C12 Entreposage avec bâtiment principal sont autorisés dans la zone M-79.

----- A D O P T É E -----

147-05-2019

Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie d'augmenter la collection de livres de la bibliothèque Françoise-Angers offerte à ces citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie réserve annuellement un budget pour l'achat de nouveaux livres ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Angers répond aux critères du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la directrice de la bibliothèque à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
3. QUE la directrice de la bibliothèque soit autorisée à signer tous documents afférents audit programme.

----- A D O P T É E -----

148-05-2019

Résolution adoptant les rapports finaux des dépenses des projets du pacte rural

CONSIDÉRANT que deux projets ont été finalisés dans le cadre du pacte rural à savoir, la halte cyclable Jacques Amireault ainsi que le réaménagement du centre de prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adopte les rapports finaux des dépenses des projets du pacte rural tels que déposés.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

→ Ministère des infrastructures et des collectivités concernant l'entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence

Le ministère nous informe qu'une somme de plus de 500 millions de dollars sera ajoutée pour le Québec au Fonds de la taxe sur l'essence fédérale dans le cadre du budget 2019. Il informe les municipalités qu'il a entendu les besoins de souplesse dans l'application de ce programme mais réitère que plusieurs des limites imposées proviennent du gouvernement provincial.

- Ministère de la Sécurité publique relative à l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

Cette correspondance nous informe que le ministère souhaite également mettre fin à l'entente sous sa forme actuelle et entamer des négociations pour une nouvelle entente. Elle nous confirme que la Sûreté du Québec continuera de dispenser les services de police au-delà du 11 avril 2020 si la nouvelle entente n'est pas conclue.

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025

La ministre nous annonce le lancement de cette stratégie et énumère les mesures attribuées aux municipalités et les engagements du gouvernement du Québec. L'intégralité de la Stratégie se trouve sur le site du ministère.

- Résolution déterminant la priorité locale de la Sûreté du Québec pour 2019-2020

La MRC de Montcalm, avec qui nous avons une entente pour le service de police, nous fait parvenir les priorités locales suite aux recommandations du comité de la sécurité publique.

- Projet emplois été Canada 2019-2020

Le député fédéral de notre circonscription nous informe que nous recevrons 7 000 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du programme Emplois été Canada pour 4 emplois.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

149-05-2019

Ajournement de la séance

Les affaires soumises n'ayant pu être entièrement traitées, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

D'ajourner la séance au 15 mai 2019 à 19 h 30, il est 19h59.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière